
Communiqué de presse pour l'avenir du trafic intérieur de marchandises

La LITRA, l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), la Communauté d'intérêts pour le transport combiné, l'Association des chargeurs (VAP) ainsi que l'Union des transports publics (UTP) et sa commission Trafic marchandises se sont prononcées ensemble sur la consultation de la Confédération concernant le «Perfectionnement des conditions-cadres du transport suisse de marchandises».

La Suisse a et aura besoin à l'avenir d'une logistique forte dans le trafic intérieur, d'importation et d'exportation sur le rail, la route et par bateau. Nous nous engageons en faveur d'offres attrayantes qui répondent aux besoins des clients de l'industrie des chargeurs. Nous attendons des conditions de concurrence équitables pour que les entreprises puissent proposer leurs offres de transport de marchandises selon les principes de l'économie d'entreprise et en protégeant le plus possible le climat.

Nous voyons les perspectives de croissance pour la logistique intérieure d'un bon œil. De nombreuses entreprises ont l'ambition et des projets concrets pour profiter de ces opportunités de marché, par ex. dans le domaine de la logistique urbaine, des solutions clients avec des trains complets ou de l'approvisionnement et de l'élimination dans le secteur du bâtiment et du recyclage. De même, la demande de chaînes de transport garantissant la sécurité de l'approvisionnement, d'une logistique dont la réduction des émissions de CO₂ peut être prouvée ou d'installations de transbordement performantes pour le transport multimodal de marchandises augmente.

Les associations signataires saluent le fait que les jalons politiques soient désormais posés pour le «Perfectionnement des conditions-cadres du transport suisse de marchandises». Nous soutenons les objectifs proposés dans le projet mis en consultation concernant la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, la performance et la robustesse des infrastructures nécessaires à cet effet, la protection du climat, l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire. Fondamentalement, le projet se dirige dans la bonne direction.

Nous considérons ce projet comme une première étape dans la mesure où l'équipement des poids-lourds avec des moteurs écologiques n'est pas réglementé. Cela doit être rattrapé dans le cadre de la révision de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL) et de la création d'un fonds. Ce fonds devrait en même temps inclure la possibilité de financer la modernisation du trafic ferroviaire de marchandises. En outre, dans le cadre de la prochaine révision, il faudra aboutir à une baisse significative du prix des sillons pour le trafic marchandises, conformément au modèle européen.

Vous trouverez la prise de position commune complète, y compris les coordonnées de contact, dans [la lettre d'accompagnement avec le questionnaire rempli pour la consultation](#) (en allemand).

Berne, le 8 février 2023